

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire n°22S0002 - Travaux de mise en conformité et travaux d'électricité dans les bâtiments communaux- Avenant de prolongation - Avenant n°2**

N° : VA\_DEC2026\_27  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L.2194-1-2°, R.2194-2 et R 2194-3 du Code de la commande publique;

### **décidons**

De conclure avec la société SAS SATELEC située à TOURCOING (59331), Titulaire du marché n°22S0002 Travaux de mise en conformité et travaux d'électricité dans les bâtiments communaux, un avenant n°2 afin de prendre en compte la prolongation du délai d'exécution et l'ajout de prestation supplémentaire.

Montant initiale du marché : Montant minimum : 122 222,22 € HT et Montant maximum : 488 888,892 € HT

**Avenant 1** : sans incidence financière

**Avenant 2** : Montant min. : 30 555,56 € et Montant Max : 122 222,22 € représentant une hausse de 20,83%

Nouveau montant du marché : Montant minimum : 152 777,78 € HT et Montant maximum : 611 111,12 € HT

Imputation budgétaire : 21311.020.2200.99ELEC

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 13 janvier 2026

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20260101-216875-AU-1-1  
Date AR Préfecture : samedi 17 janvier 2026